



BULLETIN D'INSCRIPTION
SEMI-MARATHON DE LA ROCHELLE
21 mars 2010
DEPART DE LA COURSE A 9 H

DOSSARD n°

POUR LES NON LICENCIES CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Nom:	Prénom:	Sexe: F " M "
Année de naissance:	Nationalité:	
:	@:	
Adresse complète:		
Code Postal:	Ville:	
Club sportif:		
Ou Entreprise, Association:		

Autorisez-vous Aunis Athlétisme à communiquer vos coordonnées à ses partenaires ? OUI NON

IMPORTANT :

Pour la prise en compte de votre inscription, vous devez obligatoirement fournir :

* si licencié FFA: n° de licence 2009/2010 joindre photocopie

* si non licencié : fournir un certificat médical de moins d'un an de «non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition» ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

TOUT BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

ENGAGEMENT LICENCE FFA: 12 €

ENGAGEMENT NON LICENCE FFA : 14 €

A partir du 19 mars 2010: 16 €

Chèque: à l'ordre d'AUNIS ATHLETISME

Espèces:

Aucun remboursement en cas d'annulation

Records: Masculin 1 h 02 30 (Luke METTO) Féminin: 1 h 12 47 (Hannah FAHROUN)

MINIMAS QUALIFICATIFS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

	Catégories	Masculins	Féminines
1978 à 1987	Seniors/VO	1 h 15'	1 h 45'
1988 à 1990	Espoirs	1 h 17'	1 h 50'
1991 à 1992	Juniors	1 h 21'	1 h 55'
1970 à 1961	V1	1 h 21'	1 h 50'
1960 à 1951	V2	1 h 30'	1 h 55'
1950 à 1941	V3	1 h 40'	2 h 00'
1940 et avant	V4	1 h 55'	2 h 15'

REGLEMENT DU SEMI-MARATHON

Art. 1 - ORGANISATION

AUNIS ATHLETISME organise le 21 mars 2010 le semi-marathon de LA ROCHELLE, avec le concours de la Ville, du Conseil Régional POITOU CHARENTES, du Conseil Général de Charente Maritime, et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. L'épreuve à label national est classante et qualificative pour le championnat de France, et est soumise à la réglementation FFA relative aux courses hors stade.

Art. 2 - PARCOURS

Le parcours de 21,1 km (certificat de mesurage FFA) est constitué de 2 boucles, entièrement en ville, dans un cadre agréable.

Art. 3 - PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus.

CONDITIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION:

× être titulaire d'une licence sportive FFA ET TRIATHLON en cours de validité.

× pour les non licenciés: fournir un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition» datant de moins d'un an, ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art. 4 - RAVITAILLEMENT- POSTES DE SECOURS

Aux 5^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème}, 19^{ème} et à l'arrivée

Postes de secours: trois sur le parcours et un à l'arrivée.

Art. 5 - ACCOMPAGNATEURS

Tout accompagnateur, notamment à bicyclette est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Art. 6 - ASSURANCES

Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie **GRAS SAVOYE**, 12/14 rue du Centre 93197 NOISY LE GRAND, contrat AL 196280. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 7 - INSCRIPTIONS

Seront souscrites individuellement à l'aide du bulletin dûment rempli. Pour les licenciés FFA, fournir obligatoirement le numéro de licence ainsi que le nom du club.

⇒ **Par correspondance:**

AUNIS ATHLETISME Stade Bouffénié, avenue Pierre de Coubertin 17000 LA ROCHELLE

([05.46.00.05.40](tel:05.46.00.05.40)), aunisathletisme@sfr.fr , www.aunisathletismelarochelleaytre.athle.com

⇒ **Au stade Bouffénié:**

les lundis, mercredis et vendredis: 14 à 18 h;

les mardis et jeudis de 14 à 20 h.

⇒ **Au Centre Leclerc de Lagord (avenue du Fief rose) le samedi 20 mars de 10 à 19 h.**

AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE 21 MARS 2010

Seuls seront pris en compte les bulletins d'inscription conformes aux directives ci-après:

➤ **Pour les licenciés FFA:** bulletin d'inscription comportant le numéro de licence et la photocopie de celle-ci (année saison en cours).

➤ **Pour les non-licenciés:** un bulletin d'inscription auquel est annexé un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

➤ **Pour les licenciés FFA:** droit d'engagement: 12 €

➤ **Pour l'ensemble des participants non licenciés :** droit d'engagement: 14 €

à partir du 19 mars 2010 16 €

Aucun remboursement en cas d'annulation.

Art. 8 - REMISE DES DOSSARDS

Au Centre Leclerc de Lagord (avenue du Fief rose) le samedi 20 mars de 10 h à 19 h

Au Stade Bouffénié (avenue Pierre de Coubertin) le dimanche 21 mars de 7 h 30 à 8 h 45 (halle de tennis)

Attention: Remise des dossards individuellement à chaque coureur et sur présentation d'une pièce d'identité. Se munir

de 4 épingles pour le dossard. Celui-ci devra obligatoirement être épinglé sur la poitrine et être visible dans sa totalité sous peine de disqualification.

Art. 9 - DEPART: 9 h Avenue Edmond Grasset à LA ROCHELLE
ARRIVEE: Stade Bouffénié, fermeture du contrôle à 11 h 30.

Art. 10 - REMISE DES PRIX

Halle de tennis au Stade Bouffénié à partir de 12 h 30

Lots tirés au sort: seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront y prétendre.

Art. 11 - CLASSEMENTS

Individuel scratch et par catégories (celles de la FFA)

→ **Par équipe:** addition des 5 meilleurs temps des composants d'une même équipe.

Classement:

Premier club «FFA »

Premier club «entreprises, associations»

Challenge du nombre "Michel FIGUIE" Equipes "Clubs Sportifs", "Entreprises - Associations"

Art. 12 - RECOMPENSES

Classement scratch - (toutes catégories confondues)

→ **HOMMES** : 1^{er} 500 € - 2^{ème} 300 € - 3^{ème} 200 € - 4^{ème} 150 € - 5^{ème} 100 € - 6^{ème} 80 € - 7^{ème} 60 €

→ **FEMMES** : 1^{ère} 500 € - 2^{ème} 270 € - 3^{ème} 150 € - 4^{ème} 80 € - 5^{ème} 60 €

PRIMES A LA PERFORMANCE:

→ 300 € au seul premier en moins de 1 h 02' 30 (record)

→ 300 € à la seule première féminine en moins de 1 h 12' 47 (record)

CLASSEMENT VETERANS: V1, V2, V3 (3 premiers hommes et femmes)

HOMMES : Prime aux trois premiers vétérans (110, 75, 50 €) 1^{er} V2H : 50 €

FEMMES : Prime aux trois premières vétérans (110, 75, 50 €) 1^{ère} V2F : 50 €

CLASSEMENT ESPOIRS SENIORS:

HOMMES: bons d'achat aux trois premiers: 60, 40, 30 €

FEMMES: bons d'achat aux trois premières: 60, 40, 30 €

CLASSEMENT JUNIORS:

HOMMES: bons d'achat aux trois premiers: 20, 15, 15 €

FEMMES: bons d'achat aux trois premières: 20, 15, 15 €

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES SUR PLUSIEURS CATEGORIES

Tee-shirts aux 1200 premiers arrivants.

Un séjour vacances d'une valeur de 300 € sera tiré au sort parmi les arrivants présents à la remise des récompenses, et divers lots.

CLASSEMENT PAR EQUIPE (sur 5 participants) Prime à la première équipe:

Clubs sportifs (FFA): 150 €

Clubs entreprises et associations: 150 €

Challenge Michel FIGUIE 150 €

Le challenge du nombre sera acquis définitivement par l'équipe gagnante après trois victoires.

Art. 13 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.